



Deutscher **Anwalt** Verein
Frankreich

Association des Avocats
Allemands Établis en France

L'Association des Avocats Allemands établis en France (AAF/DAV Frankreich) vous invite à son colloque:

L'EXÉCUTION FORCEE EN EUROPE
- Simplification et opportunités offertes par le nouveau
Règlement no 655/2014-

Application et problématiques pratiques en France et en Allemagne

Vendredi 29 septembre 2017
14.30 à 18.00
en langue française

dans la salle Monnerville de la Maison du Barreau
2, rue de Harlay – 75001 Paris

.....

permettant de valider 3h00 de formation continue
pour les avocats

Frais de participation :

- **gratuit pour les membres du DAV et les étudiants**
- **30 € pour les non-membres**

Réservation :

- **Merci de renvoyer le formulaire d'inscription qui se trouve en page 3 rempli à aluke@bmhavocats.com ou, si vous payez par chèque, joint à votre paiement à Dr. Antje Luke, **BMHAVOCATS, 29 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris****

Association d'avocats allemands établis en France (AAF)

Association selon la loi de 1901

Siège social : Maison du Barreau de Paris,
2 Rue de Harlay, 75001 Paris

Adresse de correspondance :

Dr. Antje Luke
BMHAVOCATS
29 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris



Deutscher **Anwalt** Verein
Frankreich
Association des Avocats
Allemands Établis en France

La libre circulation des décisions de justice a été fixée comme objectif par le Conseil Européen à TAMPERE en 1999. Les chefs d'Etat voulaient aboutir à la suppression de l'exequatur et à la création du titre exécutoire européen civil. Il est temps de vérifier si, dans notre pratique comme avocats, cet objectif politique a été atteint. Cette interrogation sera l'objet de la première intervention.

Une étape supplémentaire a été franchie par l'entrée en vigueur, le 18 janvier 2017, du règlement (UE) n ° 655/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 *portant création d'une procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires, destinée à faciliter le recouvrement transfrontière de créances en matière civile et commerciale.*

La genèse de ce règlement sera au centre de la deuxième intervention. Ensuite, deux confrères, allemand et français, nous ferons part de leurs réflexions sur le règlement à la vue de leurs expériences pratiques concernant les mesures conservatoires et d'exécution forcée dans les litiges transfrontaliers.

Nous serions heureux de partager ces réflexions avec vous.

PROGRAMME

14H30

ACCUEIL ET INTRODUCTION

Dr. Antje LUKE, Rechtsanwältin, Avocat à la Cour (**BMHAVOCATS**), Présidente de l'AAF (DAV Frankreich)

14H45

LA SUPPRESSION DE L'EXEQUATUR EN EUROPE : OBJECTIF ATTEINT ?

Dr. Jutta LAURICH, Avocat, Rechtsanwältin, Membre du Conseil de l'ordre, Bordeaux

LA GENESE DU REGLEMENT (UE) N ° 655/2014 – DEBATS ET POINTS PROBLEMATIQUES

Alexander KEYS, Administrateur au secrétariat de la commission du développement régional du Parlement européen, chargé de l'adoption de l'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires à la commission des affaires juridiques (*à confirmer*)

16H

PAUSE-CAFE

16H30

RETOUR SUR EXPERIENCE DU POINT DE VUE DU DROIT FRANÇAIS,

Iris VÖGEDING, Avocat à la Cour, Rechtsanwältin (Holman Fenwick), Paris

RETOUR SUR EXPERIENCE DU POINT DE VUE DU DROIT ALLEMAND

Dr. Fabienne KUTSCHER-PUIS, Avocat à la Cour, Rechtsanwältin (Kutscher-Puis), Düsseldorf

18H00

DISCUSSION

18H30

FIN DE LA CONFERENCE



Deutscher **Anwalt** Verein
Frankreich

Association des Avocats
Allemands Établis en France

L'Association des Avocats Allemands établis en France (AAF/DAV Frankreich)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU COLLOQUE DU 29 SEPTEMBRE 2017

L'EXÉCUTION FORCEE EN EUROPE

Pour les membres du DAV et les étudiants :

- inscription gratuite
- merci de renvoyer ce formulaire d'inscription complété à aluke@bmhavocats.com

Pour les non-membres:

- merci de renvoyer ce formulaire d'inscription rempli accompagné d'un chèque de 30€ à l'ordre du **DAV Frankreich** à Dr. Antje Luke, **BMHAVOCATS, 29 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris** ou par email à aluke@bmhavocats.com

✂

Monsieur/Madame :

Société/Organisation :

Fonction :

Adresse email :

Numéro de téléphone :

Numéro CNBF :

Membre de l'AAF/DAV Frankreich : OUI / NON

Souhaitez-vous être contacté pour les manifestations ultérieures ? OUI/NON